



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2019-024

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2019

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme

26-2019-02-18-004 - Subdélégation OSD DDT aux agents n° 2019 392 (4 pages)

Page 3

26-2019-02-18-003 - Subdélégation de signature des actes n° 2019 291 (2 pages)

Page 8

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Drôme

26-2019-02-18-004

Subdélégation OSD DDT aux agents n° 2019 392

Subdélégation de signature OSD du DDT aux agents de son service



**Décision n° 2019- 292 du 18 février 2019
portant Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicateur**

Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015352-0019 du 18 décembre 2015 approuvant l'organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2011, nommant M. Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme à compter du 18 juillet 2011,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 25 août 2015 nommant Mme Martine CAVALLERA-LEVI, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 1er octobre 2015,

Vu la désignation du Directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN)

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2019-02-15-017 du 15 février 2019 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Monsieur Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme,

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le Secrétaire Général de la préfecture conformément à l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Sur proposition du secrétaire général de la DDT de la Drôme,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale adjointe des territoires, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire pour lesquelles M. Philippe ALLIMANT a reçu délégation de signatures par arrêté préfectoral ci-dessus référencé,

Article 2: Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- **pour l'ensemble des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) :**

délégation à M Stéphane DELAUNAY, secrétaire général de la Direction départementale des territoires ou Christine GALIAY-LEBLANC, son adjointe

- **pour les BOP ci-après :**

BOP		Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôle (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
113 - Paysage, Eau et Biodiversité				
	113-01 : Sites,paysages, publicité			
		Jean-Yves LE GUYADER Abdallah EL HAGE, adjoint		100 000 € 100 000 €
	113-02 : Logistique, formation et contentieux 113-07 : Gestion des milieux et biodiversité			
		Basile GARCIA		100 000 €
135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat				
	135-01 : Construction locative et amélioration du parc			
		Jean JULIAN	Claudie PAJOVIC	100 000 € 100 000 €
			Armand NOUVELOT Laurent GALLES (adjoint)	50 000 € 50 000 €
	135-02 : Soutien à l'accession à la propriété 135-03 : Lutte contre le plomb			
		Jean JULIAN		100 000 €
	135-04-05 : Contentieux de l'urbanisme			
		Jacques BOURQUIN Stéphane ROURE, adjoint		100 000 € 100 000 €
	135-05 : Soutien			
	135-05-06 : Observation, études et évaluation : Etudes locales 135-07 : Urbanisme et aménagement			
		Jacques BOURQUIN Stéphane ROURE, adjoint		100 000 € 100 000 €
148 – Fonction publique				
	148-02-05 – Action sociale interministérielles – Restauration			
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe		100 000 € 100 000 €
			Magali ESPINASSE Irène LEPOINT(adjointe)	20 000 € 20 000 €
149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières				
	149-21 : Adaptation des filières à l'évolution des marchés 149-22 : Gestion des crises et des aléas de la production agricole 149-23 : Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles 149-24 : Gestion équilibrée et durable du territoire 149-27 : Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions			
		Dominique CHATILLON Florence CLARIOND, adjointe		100 000 € 100 000 €
			Jean-Luc FAGOT Serge FILS-AIME	50 000 € 50 000 €
	149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois			
		Basile GARCIA		100 000 €
			Frédéric SARRET	50 000 €
181 – Prévention des risques				
	181-01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions			
		Jacques BOURQUIN Stéphane ROURE, adjoint		100 000 € 100 000 €
			Philippe DAYET	50 000 €
	181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore			
		Jean-Yves LE GUYADER Abdallah EL HAGE, adjoint		100 000 € 100 000 €

	181-10 : Prévention des risques naturels et hydrauliques			
		Jacques BOURQUIN Stéphane ROURE, adjoint		100 000 € 100 000 €
			Philippe DAYET	50 000 €
203 – Infrastructures et service des transports				
	203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres			
		Jean-Yves LE GUYADER Abdallah EL HAGE, adjoint		100 000 € 100 000 €
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation				
	206-02 : Lutte contre les maladies animales et protection des animaux			
		Dominique CHATILLON Florence CLARIOND, adjointe		100 000 € 100 000 €
			Serge FILS-AIME Jean-Luc FAGOT	20 000 € 20 000 €
207 – Sécurité et éducation routière				
	207-01 : Observation, prospective, réglementation et soutien au programme 207-02-02 : Démarches interministérielles et communication – Actions locales et partenariat			
		Jean-Yves LE GUYADER Abdallah EL HAGE, adjoint		100 000 € 100 000 €
			William AVOIES	20 000 €
	207-03 : Education routière			
		Jean-Yves LE GUYADER Abdallah EL HAGE, adjoint		100 000 €
			Jonathan ROUCHOUSE Anne DUCHATEAU (adjointe)	20 000 € 20 000 €
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture				
	215-03 : Moyens des DRAAF, DDAF et des DDT(M)			
	215-03-04: Actions sanitaires et sociales 215-03-05 : Formation continue 215-03-09 : Personnels permanents des DRAAF, DAAF et DDT(M)			
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe		100 000 € 100 000 €
			Jacqueline BOSC Marie-Ange TOMC (adjointe) Magali ESPINASSE Irène LEPOINT (adjointe)	20 000 € 20 000 € 20 000 € 20 000 €
217 – Fonctions support MEDDE				
	217-02 : Fonction juridique			
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe		100 000 € 100 000 €
			Lionel BOULLEMANT Jonathan KESSLER (adjoint)	20 000 € 20 000 €
	217-04 : Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques			
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe		100 000 € 100 000 €
			Magali ESPINASSE Irène LEPOINT (adjointe)	20 000 € 20 000 €
	217-05 : Politique des ressources humaines et formation en totalité			
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe		100 000 € 100 000 €

		Jacqueline BOSC Marie-Ange TOMC (adjointe)	50 000 € 50 000 €
	217-05-04 : Action sociale - politique en faveur des enfants 217-05-05 : Action sociale - politique en matière de restauration collective 217-05-06 : Action sociale - crédits d'initiative locale		
		Jacqueline BOSC Marie-Ange TOMC (adjointe) Magali ESPINASSE Irène LEPOINT (adjointe)	20 000 € 20 000 €
723– Entretien des bâtiments de l'État			
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe	100 000 € 100 000 €
		Magali ESPINASSE Irène LEPOINT (adjointe)	20 000 € 20 000 €
333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées			
	333-01 : Fonctionnement courant des DDI 333-02 : Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées 333-03-02 : Directions départementales interministérielles		
		Stéphane DELAUNAY Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe	100 000 € 100 000 €
		Magali ESPINASSE Irène LEPOINT (adjointe)	20 000 € 20 000 €

La liste des agents habilités à utiliser les nouveaux outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier et à utiliser les cartes d'achat dans le cadre de leur fonction, est précisé sur une note interne.

• **Hors loi de finances**

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)			
		Jacques BOURQUIN Stéphane ROURE, adjoint	100 000 € 100 000 €
		Philippe DAYET	50 000 €

Article 4 : La présente décision, qui sera publiée au RAA, prendra effet à compter de sa publication au RAA, annule et abroge la décision n° 412 du 26 septembre 2018.

Fait à Valence, le 18 février 2019
Le Directeur,

Signé

Philippe ALLIMANT

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Drôme

26-2019-02-18-003

Subdélégation de signature des actes n° 2019 291

Subdélégation de signature du DDT aux agents de son service



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Décision n° 2019-291

portant subdélégation de signature aux agents de la DDT de la Drôme
Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme,

VU l'arrêté préfectoral n° 20160007-0002 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme, et notamment son article 5,

VU l'arrêté ministériel du 25 août 2015 nommant Madame Martine CAVALLERA-LEVI, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 1^{er} octobre 2015,

VU l'arrêté préfectoral n°26-2018-09-19-003 du 19 septembre 2018 portant organisation de la DDT de la Drôme,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2019-02-15-016 du 15 février 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme,

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le Secrétaire Général de la préfecture conformément à l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant les mouvements de personnel intervenus au sein de la DDT de la Drôme,

Sur proposition du Secrétaire Général de la DDT de la Drôme,

DECIDE

Article 1^{er} : délégation de signature permanente est donnée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale adjointe des territoires de la Drôme, à effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à M. Philippe ALLIMANT, directeur départemental des territoires de la Drôme, par arrêté du 1^{er} octobre 2015 susvisé, toutes correspondances administratives, décisions et arrêtés,

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ALLIMANT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté du 1^{er} octobre 2015 susvisé est exercée par Madame Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale adjointe des territoires de la Drôme,

Article 3 : Délégation permanente est donnée aux chefs de service dont les noms suivent, à effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision :

- M. Stéphane DELAUNAY, Secrétaire général (SG) et directeur des unités territoriales (UT)
- Mme Dominique CHATILLON, Chef du Service agriculture (SA)
- M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine, (SLVRU)
- M. Basile GARCIA, Chef du Service eau forêts espaces naturels, (SEFEN)
- M. Jean Yves LE GUYADER, Chef du Service déplacements et sécurité routière, (SDSR)
- M. Jacques BOURQUIN, Chef du Service aménagement du territoire et risques, (SATR)

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné qui sera prioritairement leur adjoint, puis, un responsable de pôle de ce service selon le tableau ci-après.

Secrétariat général	
Stéphane DELAUNAY, Secrétaire général	Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe Magali ESPINASSE Lionel BOULLEMANT Jacqueline BOSC
Service agriculture	
Dominique CHATILLON	Florence CLARIOND, adjointe Jean-Luc FAGOT Serge FILS-AIME
SATR	
Jacques BOURQUIN	Stéphane ROURE, adjoint Philippe DAYET Elisabeth PILLAT Francis ROBERT
SDSR	
Jean-Yves LE GUYADER	Abdallah EL HAGE, adjoint William AVOIES Jonathan ROUCHOUSE
SEFEN	
Basile GARCIA	Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY Carole RAY-BARMAN Frédéric SARRET
SLVRU	
Jean JULIAN	Bertrand BOUTEILLES Armand NOUVELOT Claudie PAJOVIC Nathalie QUIOT

Article 4 : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision.

- Mme Jacqueline BOSC, responsable du Pôle ressources humaines,
- M. Lionel BOULLEMANT, responsable du Pôle affaires juridiques,
- Mme Magali ESPINASSE, responsable du Pôle Finances Moyens,
- Mme Florence CLARIOND, responsable du Pôle aides directes,
- M. Serge FILS AIME, responsable du Pôle développement rural,
- M. Jean-Luc FAGOT, responsable du Pôle structures et crises,
- Mme Claudie PAJOVIC, responsable du Pôle politique de la ville et rénovation urbaine,
- Mme Nathalie QUIOT, responsable du Pôle amélioration du parc privé,
- M. Bertrand BOUTELLES, responsable du Pôle qualité de la construction,
- M. Armand NOUVELOT, responsable du Pôle du logement et du parc public,
- Mme Carole RAY-BARMAN, responsable du Pôle espaces naturels,
- M. Frédéric SARRET, responsable du Pôle forêt,
- M. Olivier CARSANA, responsable du Pôle eau,
- Mme Stéphanie RETOURNAY, responsable du Pôle politiques territoriales et démarches transversales,
- M. Abdallah EL HAGE, responsable du Pôle déplacements et environnement urbain,
- M. William AVOIES, responsable du Pôle sécurité routière,
- M. Jonathan ROUCHOUSE, responsable du Pôle éducation routière,
- M. Stéphane ROURE, responsable du Pôle animation procédures urbanisme et projets d'aménagement,
- M. Francis ROBERT, responsable de l'Atelier A du Pôle Aménagement,
- Mme Elisabeth PILLAT, responsable de l'Atelier B du Pôle Aménagement,
- M. Philippe DAYET, responsable du Pôle risques,
- M. Tanguy QUEINEC, responsable de l'unité territoriale NORD,
- M. Christophe BONAL, responsable de l'unité territoriale SUD.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de signature qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné, conformément au tableau ci-après :

Secrétariat général	
Jacqueline BOSC	Marie-Ange TOMC, adjointe
Magali ESPINASSE	Irène LEPOINT, adjointe
Lionel BOULLEMANT	Jonathan KESSLER, adjoint
SATR	
Stéphane ROURE, adjoint	
Elisabeth PILLAT	Laurence BOF
Francis ROBERT	
Philippe DAYET	André CHEVASSUS-ROSSET Jérôme SIGAUD
SDSR	
William AVOIES	
Jonathan ROUCHOUSE	Anne DUCHATEAU, adjointe
SEFEN	
Olivier CARSANA	Jean-Luc PROFILI, adjoint
SLVRU	
Armand NOUVELOT	Laurent GALLES, adjoint
Unité territoriale Nord	
Tanguy QUEINEC	
Unité Territoriale SUD	
Christophe BONAL	Patrick BERRUET, adjoint

Article 5 : La présente décision qui prendra effet dès sa publication au RAA, annule et abroge la décision n° 2018-411 du 6 septembre 2018.

Fait à Valence, le 18 février 2019
Le directeur,

Signé

Philippe ALLIMANT

Les annexes à la présente décision sont consultables au Secrétariat général de la DDT de la Drôme.